

Observation n°212 du 13/04/2023

Monsieur,

Je suis 100% opposé à la nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

La survie de l'Outarde est un enjeu européen. Pour le Poitou, il s'agit d'une espèce EMBLEMATIQUE que Engie a décidé, en y érigeant une centrale éolienne, de détruire. En effet ce promoteur a décidé d'ériger ce parc sur un site clef pour la préservation de cette espèce en danger.

Vienne nature que je cite le fait remarquer avec détail :

Le site impacté par les éoliennes est très probablement un site majeur pour la reproduction de l'Outarde canepetière.

Même le pétitionnaire l'admet! « le pétitionnaire rapporte une nouvelle observation, effectuée lors d'une visite de terrain ponctuelle le 01/05/2013 : 2 mâles. Il s'agit d'indices concordants d'un fort intérêt du site pour l'espèce ».

La malhonnêteté du pétitionnaire est prouvable alors que l'Autorité Environnementale a demandé au pétitionnaire de faire effectuer une prospection de terrain sur l'ensemble de la période de séjour de l'Outarde canepetière.

Qu'a fait Engie ? Il n'a tenu aucun compte de cette demande et présente à nouveau son dossier sans le minimum d'informations permettant d'évaluer objectivement l'enjeu outarde.

Il est impensable de donner une suite favorable à ce dossier qui aurait dû être abandonné depuis des années.

Gérard Rusterholtz



# Vienne Nature

*Société de Protection de la Nature et de l'Environnement dans la Vienne*  
Association déclarée Loi 1901, agréée au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 et  
agréée comme Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire, affiliée à France Nature Environnement,  
membre du GRADNE Poitou-Charentes et de Poitou-Charentes Nature.

## ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET ÉOLIEN DE DOUSSAY

### Contribution de Vienne Nature

Le site impacté par les éoliennes est très probablement un site majeur pour la reproduction de l'Outarde canepetière, espèce migratrice très menacée et emblématique du Poitou. C'est également un site important pour les colonies de chiroptères dont il constitue un territoire de chasse.

Très attachée au développement des énergies renouvelables et notamment de l'énergie éolienne, l'association Vienne Nature se refuse à utiliser systématiquement contre les projets d'installation d'éoliennes les arguments passe-partout qui surestiment les nuisances acoustiques et paysagères, mais n'accepte pas pour autant l'installation de parcs sans étude approfondie des incidences sur les espèces et leurs habitats.

S'agissant de l'avifaune de plaine, et particulièrement l'Outarde canepetière, il est manifeste que bien que situé en ZDE, donc hors ZPS, le site de Doussay présente un enjeu. Dans son avis, l'Autorité Environnementale note les observations successives qui attestent de la présence de l'outarde : 2 couples observés en 2008, 2 mâles observés en 2009 sur la même place de chant. En 2013, le pétitionnaire rapporte une nouvelle observation, effectuée lors d'une visite de terrain ponctuelle le 01/05/2013 : 2 mâles. Il s'agit d'indices concordants d'un fort intérêt du site pour l'espèce.

Ces observations ne prouvent pas la présence d'une fréquentation régulière du site par une population de migrants mais atteste de l'existence d'un noyau satellite connecté aux populations de la ZPS des plaines du Mirebalais et du Neuvilleois. Ce lien est fonctionnel. La protection d'une telle population satellite s'impose lorsqu'il s'agit d'une espèce menacée d'extinction, comme c'est le cas pour l'outarde, de surcroît particulièrement fragilisée par le chantier de la LGV qui entraîne la disparition d'une partie de son territoire.

Excentré par rapport à la ZPS, le site de Doussay n'a malheureusement pas bénéficié du suivi régulier que les observations de 2008 auraient dû enclencher. Cette insuffisance des données a conduit l'Autorité Environnementale à demander au pétitionnaire en 2011, lors de la première présentation de son dossier, de faire effectuer une prospection de terrain sur l'ensemble de la période de séjour de l'Outarde canepetière, soit du 1<sup>er</sup> mars au 31 août. Le pétitionnaire n'a tenu aucun compte de cette demande et présente à nouveau son dossier sans le minimum d'informations permettant d'évaluer objectivement l'enjeu outarde. Il est clair qu'il a abordé avec désinvolture ce problème, allant jusqu'à confondre l'outarde du Poitou avec une espèce d'Europe Centrale puis à prétendre que la sensibilité du site est nulle pour l'outarde. Il n'est pas démontré que l'enjeu soit majeur, mais il est certain qu'il est loin d'être nul. Le pétitionnaire n'a proportionné ni l'étude d'impact, ni l'évaluation d'incidence Natura 2000 à l'enjeu d'une espèce protégée et menacée.

1/2



**Vienne Nature**  
14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE  
Tél. 05 49 88 99 04 – Fax. 08 26 99 86 21  
E-Mail. [vienn.nature@wanadoo.fr](mailto:vienn.nature@wanadoo.fr)

